

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE**
**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024**
**Nombre de membres :**

En exercice : 59

Présents : 42

Pouvoirs : 7

Votants :49

**Date de convocation et d'affichage :**

6 décembre 2024

**Numéro :**

D20241212\_305

**Objet :**

Marché public de service concernant la prestation de nettoyage des différents locaux de la Communauté de Communes de la Dombes

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

		ASSON	certifié	exécutoire	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLAYER	x		C. MANCINI
	Rachel	RIONET		x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

**Vu** le code de la commande publique,

### 1) Consultation :

La Communauté de communes de la Dombes a décidé de passer un marché public de services concernant une prestation de nettoyage des différents locaux de la Communauté de communes de la Dombes.

Les lieux d'exécution sont les suivants :

- Siège Châtillon : Communauté de communes de la Dombes, 100 avenue Foch à 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
- Antenne de Villars les Dombes, France Services et ADS : 673 Rue Pierre Poivre ZAC de la Tuilerie 01330 Villars-les-Dombes
- Hôtel d'entreprises Local 5 : Parc d'Activités Chalaronne Centre à Châtillon-sur-Chalaronne
- Déchèterie de Villars les Dombes : ZAC de la Tuilerie Rue Pierre Poivre, 01330 Villars-les-Dombes

- Déchèterie de Chatillon sur Chalaronne : 11300 Chatillon-sur-Chalaronne

Les caractéristiques essentielles du marché sont les suivantes :

- Il s'agit d'un marché public de service mono-attributaire,
- Il s'agit d'un marché à prix mixtes comportant un DPGF (pour les prestations récurrentes de nettoyage) et un BPU (pour les prestations exceptionnelles de nettoyage),
- Le présent marché est conclu pour une durée ferme de douze (12) mois, reconductible tacitement trois (3) fois par période successive de douze (12) mois chacune, soit une durée maximale de quarante-huit (48) mois, à compter du 1er janvier 2025. La durée totale du marché, reconduction comprise, ne pourra excéder quatre (4) ans.

## 2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet des publications suivantes :

- Publié au Journal d'annonces légales, la Voix de l'Ain, le 25 octobre 2024 (avis n°24148456),
- Publié sur le profil d'acheteur <http://marchespublics.ain.fr>.

La date limite de remise des offres : Lundi 18 novembre 2024 à 12h00

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante.

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction de l'appréciation suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40 %
2 - Valeur technique jugée sur la base du mémoire technique	50 %
2.1 Composition de l'équipe et expérience (10%) 2.2 Moyens matériels (10%) 2.3 Qualité des produits proposés (10%) 2.4 Méthodologie (20%) > suivi et contrôle de la qualité des prestations (10 points) > disponibilité, relationnel et réactivité (5 points) > mémoire technique, adéquation de l'offre (5 points)	
3 – Respect de l'environnement	10 %

### **a - Critère 1 : « prix des prestations » (40 points)**

Il sera appliqué aux offres la formule suivante sur leur DPGF :

- C = 40 (la note est de 40 points maxi correspondant aux 40 %).
- PMini est le prix de l'offre la moins disante (hors offre confirmée anormalement basse).
- Po est le prix de l'offre analysée

La note se calcule comme suit : Note du candidat (Prix des Prestations) = 40 x (PMini / Po)

### **b - Critère 2 : « valeur technique de l'offre » (50 points) – En fonction du mémoire technique**

Le mémoire technique répondra strictement aux points évoqués ci-dessous, sur 40 pages maximum (20 feuilles recto-verso), hors sommaire et fiches techniques des produits utilisés.

Les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte pour l'analyse.

2-Valeur technique	50.0 %
2-1 – Composition de l'équipe et expérience	10.0 %
2-2 – Moyens matériels	10.0%
2-3 – Qualité des produits proposés	10.0 %

Chaque sous-critère sera examiné et noté en fonction d'une appréciation incluant 5 niveaux :

Absent : note 0 ;

Insuffisant, partiel, incohérent :  $\frac{1}{4}$  des points ;

Moyen (sommaire/généraliste) :  $\frac{1}{2}$  des points ;

Conforme, correct ;  $\frac{3}{4}$  des points ;

Excellent, pertinent : totalité des points.

Des points intermédiaires pourront être octroyés.

Des points ou  $\frac{1}{2}$  points pourront être octroyés.

**c - Critère 3 : « respect de l'environnement » (10 points) – En fonction du mémoire technique et des fiches « produits »**

Le candidat veillera à joindre les fiches « produit » qu'il entend utiliser. D'une manière générale, la fourniture des produits devra respecter les normes environnementales NF ISO 14001 et répondre aux exigences de l'éco label européen.

Exemples de caractéristiques :

- Produits dont l'emballage est réutilisable ou rechargeable et est constitué de matériaux recyclables,
- Produits présentant une biodégradabilité élevée et limitant l'eutrophisation des eaux,
- Produits limitant les émissions de composés organiques volatils,
- Produits limitant le recours aux substances dangereuses pour l'environnement et la santé,
- Produits ne contenant que des substances nécessaires à la fonction de nettoyage.
- Pour le lavage de moquette, les produits utilisés devront être de préférence sans odeurs.

**3) Classement des offres :**

Il a été reçu 3 plis dans les délais légaux et 0 pli hors délai. Les candidats ayant déposés leur offre dans l'ordre d'arrivée des plis sont les suivants :

EI1 : KERUB

EI2 : PRO NETTOYAGE

EI3 : SOUMIA FAHOUI

Concernant l'offre de SOUMIA FAHOUI, de nombreux documents sont manquants, notamment l'acte d'engagement, et la Décomposition globale et forfaitaire est incomplète. Aussi, conformément à l'article L.2152-2 du Code de la commande publique, il convient de déclarer son offre irrégulière.

Madame La Présidente précise que le rapport d'analyse fait l'objet d'une présentation en Conseil communautaire sur lequel est indiqué le classement des offres finales.

Candidats	Montant	Note Prix /40	Note Technique /50	Note respect de l'environnement /10	Note globale /100
EI2 : PRO NETTOYAGE	18 889.51 euros HT	40/40	47/50	5/10	92/100

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'attribuer le marché public de services concernant une prestation de nettoyage des différents locaux de la Communauté de communes de la Dombes à Pro Nettoyage pour un montant forfaitaire annuel de 18 889.51 euros HT pour une durée ferme de douze (12) mois, reconductible tacitement trois (3) fois par période successive de douze (12) mois chacune, soit une durée maximale de quarante-huit (48) mois, à compter du 1er janvier 2025. La durée totale du marché, reconduction comprise, ne pourra excéder quatre (4) ans,
- De déclarer l'offre de SOUMIA FAHOUI irrégulière,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants dont les crédits sont inscrits au budget.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché public de services concernant une prestation de nettoyage des différents locaux de la Communauté de communes de la Dombes à Pro Nettoyage pour un montant forfaitaire annuel de 18 889.51 euros HT pour une durée ferme de douze (12) mois, reconductible tacitement trois (3) fois par période successive de douze (12) mois chacune, soit une durée maximale de quarante-huit (48) mois, à compter du 1er janvier 2025. La durée totale du marché, reconduction comprise, ne pourra excéder quatre (4) ans,
- **De déclarer** l'offre de SOUMIA FAHOUI irrégulière,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné ainsi que tous les documents afférents y compris les avenants dont les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

